

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien



SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr

Les Destouriens et le Président de la République

Le quart colonial aux Algériens

Si les différents personnels judiciaire, administratif et scolaire algériens jouissaient des mêmes traitements que leurs collègues de France, ils n'avaient pu encore obtenir le quart colonial sur l'ensemble de leurs appointements aussi s'en plaignaient-ils amèrement au gouverneur général et aux parlementaires de la colonie qui multipliaient démarches sur démarches pour leur faire donner satisfaction.

M. Doumer, ministre des Finances, tétu comme un bon Auvergnat, ne voulait rien savoir et répondait négativement à toute demande estimant que la situation des fonctionnaires algériens était assez « avantageuse » pour leur consentir de nouveaux sacrifices.

A quoi les Algériens faisaient valoir, à l'appui de leurs réclamations, que les Tunisiens bénéficiaient depuis le premier jour des relèvements des appointements non pas du quart mais du tiers colonial que M. Flandin résident général leur avait octroyé généreusement...

M. de Lasteyrie, le nouveau ministre des Finances, plus accommodant que son prédécesseur, leur a donné satisfaction, et dès ce mois-ci le personnel algérien va toucher les appointements majorés du quart dit « d'expatriation » ce qui est un véritable non-sens puisque l'Algérie, dépendant du ministère de l'intérieur, est considérée comme le prolongement de la France.

Nos fonctionnaires et nos chemins étant biens pourvus, de l'avis même des Algériens, il reste à faire quelque chose pour nos fonctionnaires indigènes, sauf peut-être pour ceux du Dar-el-Bey et de l'Enseignement, si nous ne voulons encourir de leur part le reproche de favoriser les nôtres et de les laisser végéter dans une situation très inférieure à celle de nos compatriotes.

On dira, peut-être, pour les maintenir dans cette situation, qu'ils n'ont pas les mêmes besoins que nous.

C'était vrai, autrefois, mais aujourd'hui, c'est une grossière erreur car l'indigène des villes s'est métamorphosé à notre contact. Il a pris des goûts et des habitudes qu'il ignorait, il s'est donné plus de bien-être aussi tire-t-il généralement le diable par la queue avec les appointements que nous lui octroyons avec parcimonie, sans générosité.

Et puis la question n'est pas là ! Elle est plus haute. Elle réside dans le fait que deux fonctionnaires français et indigène, d'instruction égale, doués des mêmes aptitudes, ayant débuté ensemble dans la même administration se trouvaient un beau jour fort distancés l'un de l'autre. Tandis que le premier avait vu sa situation améliorée de façon appréciable d'année en année, l'autre parce que sujet tunisien, se trouvait pécuniairement très en arrière de son collègue.

Est-ce juste ? Mais depuis trois ans quelle disproportion à la faveur des relèvements auxquels est venu s'ajouter le tiers colonial !

On conçoit aisément le mécontentement qui s'est produit chez nos

protégés qui n'ont pu moins faire que d'adhérer en masse au parti du destour en qui ils ont mis tous leurs espoirs ce qui n'est pas à notre louange.

« Qu'on octroie, disent-ils, une indemnité d'expatriation aux personnels des cadres métropolitains appelés à servir en Tunisie, rien de plus juste, mais que cette indemnité s'étende à tout le personnel français d'origine ou naturalisé, à ceux qui sont venus chercher une situation qu'ils ne trouvaient peut-être pas en France ou ailleurs ; solliciter un emploi le plus souvent obtenu à la suite de démarches nombreuses ou de protections, voilà qui est incompréhensible alors qu'on nous laisse, nous, sujets tunisiens, dans une situation très inférieure à celle de nos collègues français ».

« Est-ce admissible ? » Le raisonnement ne manque pas de justesse.

En résumé, nos protégés demandent qu'à capacité égale salaire égal ou presque sauf pour les détachés des cadres métropolitains qui ont droit à des avantages particuliers incontestables en raison de leurs connaissances spéciales ou de leurs emplois supérieurs.

Le tout est de savoir si l'on rabattra les traitements des fonctionnaires du « cru » ou si l'on augmentera ceux des indigènes pour faire cesser l'écart dont se plaignent nos protégés.

Dans l'un comme dans l'autre cas le problème apparaît difficile à résoudre, pourtant il faudra bien qu'on le solutionne, notre tranquillité en dépend. Et puis, ce sera faire œuvre de justice.

BULLETIN

Le voyage présidentiel en Afrique du Nord

Le Président de la République qui nous fait l'honneur de nous honorer d'une visite — hélas ! bien coûteuse, il est vrai — a déjà traversé le Maroc, l'Oranie, le département d'Alger dans quelques jours, il foulera le sol tunisien et sera l'hôte du Bey.

La population — et par population nous entendons tout le monde — français, indigènes et étrangers — fera au chef de l'Etat français une réception digne du haut personnage qui vient nous visiter.

Si un certain nombre d'habitants ont des motifs graves de rancœur nous les adjurons de se résoudre au plus profond d'eux-mêmes et de faire bon visage au Président de la République qui vient nous apporter le salut de la France.

Ceux qui sont victimes depuis trop longtemps d'agissements criminels, dont ils attendent vainement justice, pourront préparer des mémoires et les faire remettre au Président qui, certainement, les examinera avec le souci qui est le fond même de son caractère, et s'emploiera à leur faire donner satisfaction si c'est possible.

Nous adressons au Président de la République nos plus empressés souhaits de bienvenue ainsi qu'aux personnages qui l'accompagnent et à nos confrères.

Le Parti Libéral Constitutionnel nous adresse la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

Monsieur le Directeur de la « Petite Tunisie Socialiste »
Des bruits d'après lesquels la population tunisienne aurait l'intention de s'abs-

tenir de toute manifestation de sympathie à l'égard de Monsieur le Président de la République lors de son prochain voyage en Tunisie sont répandus depuis quelques jours parmi la colonie française.

Le Parti Libéral Constitutionnel qui connaît profondément l'âme et la psychologie du peuple tunisien estime de son devoir d'opposer à ces bruits le démenti le plus formel.

Il est en effet inadmissible de croire que les habitants de ce pays dont la courtoisie et l'hospitalité sont proverbiales puissent manifester la moindre froideur dans la réception de l'illustre représentant du peuple français.

Les Tunisiens qui ont été pendant la grande tourmente les compagnons d'armes des Français et qui ont lié avec eux l'amitié la plus franche et la plus profonde ; les Tunisiens qui comptent parmi ce peuple des amis éminents qui défendent avec passion leurs saintes revendications ne sauraient recevoir qu'avec joie le chef suprême de la République.

Que la colonie française se rassure donc : Monsieur le Président de la République sera reçu avec effusion par un peuple ami qui a le respect de ses nobles traditions ; un peuple qui lui montrera par son attitude correcte, par son amour du calme, de l'ordre et du travail ; qu'il est digne d'obtenir les justes revendications présentées depuis deux ans à la France libérale.

Le Parti Libéral Constitutionnel.

Autour du trône beylical

Il en est des hommes comme des éléments : après la tempête vient le beau temps — après l'orage, — au figuré — de ces jours derniers le calme semble revenu à la cour du souverain et dans la population.

Mais d'après ce qui se chuchote ce calme serait plus apparent que réel et l'orage pourrait bientôt gronder à nouveau si on ne se décidait à donner satisfaction au bey qui réclame sans se lasser l'éloignement de son premier ministre.

Pourquoi ne pas lui donner satisfaction ? pourquoi ne pas lui laisser choisir ses ministres comme il l'entend parmi ses sujets dignes de sa confiance et de la nôtre ?

Le Djellouli fait-il donc partie des accessoires de notre politique en Tunisie qu'on ne doit pas y toucher ? Est-il tabou ?

Ceci était déjà écrit et composé quand nous avons lu avec un sentiment d'inquiétude, la note de la *Dépêche Tunisienne* relatant la visite au Souverain du Résident Général en grand uniforme, accompagné de M. de Castillon St Victor, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, du commandant Courtot, attaché militaire et de M. Rémy administrateur de la liste civile, escorté d'un escadron de cavalerie pour inviter le Bey d'écarter de la Cour les intrigants « dont l'attitude incorrecte pouvait porter atteinte aux bonnes relations du représentant de la France avec le possesseur du royaume de Tunis. »

A notre avis, personne ne pousse le Souverain, à qui on prête souvent des idées qu'il n'a pas ou des propos qu'il n'a pas tenus. Le Bey aurait promis naturellement que des sanctions seraient prises. On n'en pouvait douter de la part du monarque qui ignore les intrigues qui se nouent autour du trône dans les bas-fonds de son entourage. N'est-ce pas Djellouli ? N'est-ce pas Kairallah ?

Mais encore une fois, puisque le ministre a assuré le Souverain, de son entière liberté de décision pourquoi ne pas lui donner satisfaction quand il demande l'éloignement du Djellouli abhorré — cause de tout le grabuge, — qui commence avant l'arrivée de M. Saint ?

Comme dit l'ami Duran-Angliviel : M. le Ministre casse-cou ! Casse-cou ! C'est un vieux tunisien qui se permet cet avertissement.

Au dernier moment on nous assure que le Djellouli serait mis à la retraite et prié d'aller planter ses choux à Radès.

Sous toutes réserves.

Le nettoyage par le vide

(Système Lucien Saint, breveté S. G. D. G.)

L'année 1922 semble devoir être fertile en événements divers.

Le Résident général a déjà donné des preuves de son énergie, et « il ira jusqu'au bout s'il le faut » disent ceux qui l'approchent.

En attendant, voici son tableau de chasse ; il n'est pas mal garni pour un début d'année.

1^o Louzon et ses complices arrêtés préventivement, jugés et condamnés à l'exception de Costa, acquitté, et embarqué pour son pays d'origine ;

2^o P. de Stockhem, poursuivi pour une mince dette, déclaré en état de faillite et incarcéré, mesure assez rare vis-à-vis d'un Français malchanceux qui n'a pas volé des millions comme certains spéculateurs qui se pavant dans les rues de Tunis et ailleurs ;

3^o Antoine Fabre, arrêté et expédié par le plus prochain paquebot, vers d'autres cieux plus cléments.

4^o L. Rombi qui est sous les verrous.

A qui le tour maintenant ?

On parlait d'une troisième fournée qui pourrait bientôt suivre les précédentes. On cite quelques noms...

Nous vivons des jours douloureux et troublés qui inquiètent à bon droit nos dirigeants et les incitent à prendre des mesures de préservation sociale. On ne saurait les en blâmer quand on sait que du Maroc à la Tripolitaine des comités s'organisent pour introduire les idées chères à Lenine qui, au lieu de secourir les affamés russes, préfère envoyer son or à travers le monde pour soulever les masses contre les pouvoirs établis et instaurer le communisme. Merci du cadeau. Mais les partisans de la nouvelle doctrine se recrutent dans un élément qui vit grassement des subsides de l'Etat. Pourquoi les laisser dans la place accomplir leur besogne malsaine et passer tous les mois à la caisse du gouvernement comme de bons bourgeois pour y toucher leurs appointements ? Voilà qui est incompréhensible. Et il est étonnant que les hautes sphères tolèrent la présence de fonctionnaires de cet acabit qui ne font nul mystère de leurs opinions et de leurs rêves de chambardement.

Que ce soit au Maroc, en Algérie ou en Tunisie, le devoir des gouvernants est de couper le mal dans sa racine si l'on ne veut se réveiller un matin avec une émeute générale, sur les bras qui serait assurément réprimée mais non sans effusion de sang.

Il vaut mieux prévenir que réprimer. Commencons par chasser les brebis galeuses des administrations.

Le Syndicat de la Presse Tunisienne

Nous prenons acte des déclarations de M. René Bouyac que le Syndicat de la Presse tunisienne, reconstitué en 1920 n'existe plus.

Nous allons donc aviser aux moyens de faire dissoudre l'ancien syndicat et d'affecter les fonds en caisse à l'achat de billets de la loterie tunisienne, ce qui vaudra mieux que de les laisser dormir au Comptoir National d'Escompte.

Echos et Nouvelles

A la Résidence générale

Une délégation d'un syndicat a été récemment reçue à la Résidence générale où elle s'était rendue en grand tralala pour demander une chose inadmissible dans l'état actuel des finances du pays et de sa répercussion, sur la vie du pays.

Nous voulons espérer que la réponse du Résident général ne l'aura pas engagé au point de lier l'avenir et de maintenir la vie chère dans le pays dont les syndicalistes souffrent aussi bien que tout le monde ; n'est-ce pas messieurs les chemi-

Kola Sport... stimule

Après l'expulsion

du Directeur du « Cri du Soir »

Il est peut-être un peu tard pour parler de l'expulsion du directeur du « Cri du Soir ». Nous allons, néanmoins, donner notre opinion sur cette mesure qui nous apparaît très grave et fort préjudiciable aux intérêts de la France, en ce sens qu'elle fait revivre le régime des capitulations que les résidents généraux Cambon, Massicaut, Millet et Pichon avaient mis plus de vingt ans à faire abolir et s'étaient bien gardés d'y avoir recours malgré les attaques violentes dont ils furent l'objet.

Si M. Fabre par ses écrits tombaient sous le coup de la loi, pourquoi ne pas l'avoir poursuivi, pourquoi avoir usé d'un édit royal, ne remontant pas au déluge, il est vrai, mais à 1772 ? C'est donc la royauté qui a fourni le moyen d'expulser un Français d'un pays où flotte non pas le drapeau fleurdelisé mais le drapeau tricolore : bleu, blanc, rouge de la France républicaine à côté de celui du pays protégé !

Il est évident que le directeur du « Cri du Soir » menait depuis la création de son journal une politique nettement et foncièrement antipatriote, antimilitariste, disons même anti-française mais résidentielle, comprenne qui pourra et qu'il ne ménageait rien ni personne.

Ses amis et lecteurs, ses protecteurs, ses bailleurs de fonds des premiers temps se recrutaient surtout dans une partie de la population qui s'étant enrichie pendant la guerre se servait de lui comme d'un paravent pour esquiver les coups et riposter aux attaques qui pouvaient se produire...

Avec le temps, les craintes des enrichis se calmèrent, les concours se lassèrent et le « Cri » connut alors des jours durs à telle enseigne qu'il dut abandonner imprimerie et local où il s'était installé confortablement et demander à son ancien imprimeur le concours de ses machines pour imprimer son journal qui marchait cahin, caha, malgré ses engueulades journalières et répétées contre les uns et les autres et surtout ses insinuations perfides toujours contre ses compatriotes et jamais contre personne d'autre.

Les événements de ces temps derniers autour de la couronne firent rebondir la vente du journal par la violence de ses articles écrits plutôt pour attirer le lecteur que sincères au fond et servir la cause qu'il avait embrassée et qui était le cadet de ses soucis, l'homme pour nous ne cherchant rien d'autre que d'écouler du papier et de gagner de la « galette » comme il disait à un de nos amis ».

Est-ce à dire que nous approuvons les attaques dont il fut lui-même l'objet après son départ dans un journal où l'on est peu habitué à lire ces sortes d'articles ? La « Tunisie Française » n'a pas manqué de relever le fait qui a été unanimement approuvé. C'est avant et non après l'expulsion qu'il fallait parler.

Il y aurait trop à dire sur l'histoire du « Cri », malgré sa courte existence, qui mena des campagnes utiles et d'autres détestables.

Le temps se chargera d'établir de quel côté la balance doit pencher.

Mais au fait, le « Cri » est-il bien mort du fait du départ de son directeur ?

On prétend que la mesure est illégale, qu'elle ne tiendrait pas debout et qu'il suffirait d'une simple intervention parlementaire pour la faire rapporter immédiatement ce qui permettrait à « l'expulsé » de revenir et de faire repaître son journal si bon lui plaisait.

Nous n'osons envisager l'hypothèse d'un retour tellement il serait pénible...

Avant d'en arriver à la mesure d'éloignement le Quai d'Orsay a dû naturellement être consulté et ce n'est qu'après son approbation nous voulons l'espérer que le décret dut être pris et signé ; s'il en était autrement, ce serait profondément et doublement regrettable, d'abord, parce qu'on aurait piétiné les capitulations sans profit pour la tranquillité qu'on espérait et ensuite parce que l'ex-

puisé pourrait en revenant mieux se gausser de la déconvenue de ses ennemis.

Pour terminer nous savons de source sûre et certaine que le directeur du « Cri » n'a fait montre d'aucune cranerie...

C'est la plus jolie vente qu'il connut depuis la création du « Cri » car il n'eut pas à payer la part revenant aux vendeurs.

En résumé, si nous sommes bien renseignés, son départ fut lamentable mais la vérité nous oblige à dire qu'il ne trahit pas le secret professionnel...

Il y avait de 1907 à 1910 à Tunis un journal qui s'appelait la « Semaine » son directeur : Raymond Colrat, frère de Maurice Colrat...

Raymond Colrat, d'humeur vagabonde partit un jour pour l'Égypte laissant son journal aux mains de Rouest qui continua la campagne plus ardemment.

Nous avons eu le plaisir de voir déambuler dans les rues de la ville toujours alerte, vif et souriant.

A son arrivée à Marseille, le directeur du protocole marocain, Si ben Ghabrit, aurait constaté avec amertume, qu'un adroit filou profitant de la cohue du débarquement...

Il n'eut que la ressource n'aller au plus prochain commissariat des ports faire sa déclaration et mettre immédiatement son dépositaire au paiement du chèque.

Un de nos lecteurs, sans doute marseillais, nous demande si nous ne nous f...ichons pas de nos lecteurs en daubant sur les Marseillais qui ont la prétention de nous faire payer un droit de port.

« Mais, est-ce que vous-mêmes, tunisiens, vous ne faites pas la même chose en faisant payer 6 fr. 60 pour droit de canal aux voyageurs de Bizerte, Tunis et sans doute Sousse et Sfax ? »

« C'est l'éternelle paille et la poutre. Commencez vous-mêmes par supprimer ce droit exorbitant de canal et vous aurez motif de protester contre les prétentions de Marseille. »

Boulangerie Viennoise - Ancienne Maison Wagner et Cie - C. BONOMO - 24, Rue d'Italie - Téléph. 449

Comptoir National d'Escompte de Paris - Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés - AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE - MONASTIR

EXCELSIOR - le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements.

Cie Générale Transatlantique - Services Maritimes de la Méditerranée - AGENCE DE TUNIS - Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN - DÉPOT : Rue de Turquie (Port) - BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia - Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamziam-Lif

Banque Franco-Tunisienne - de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens - La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt.

CIE DE NAVIGATION MIXTE - Cie Touache - Paquebots - Poste Français - AGENCE DE TUNIS - Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE - G. & E. LICARI - USINE A VAPEUR - Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS - Liqueurs de premier choix - Vins en gros

A. DISEGNI - Receveur de Rentes - 11, Avenue de France (au 1er étage) - TUNIS - Maison de Confiance - Téléphone 203

PHARMACIE BLOCH - 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira - Léon BLOCH Fils - Pharmacien de 1re classe - de l'Université de Montpellier - Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger - Téléphone 553

Raymond Valensi - INGÉNIEUR ARCHITECTE - 22, rue de Russie - TUNIS - Dépôt de Machines Agricoles - 41, Rue Al-Djazira

Administration des Habous - AVIS

Il est donné au public que le JEUDI QUATRE MAI 1922 à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à Tunis, rue de l'Eglise, n° 55, à l'adjudication en enzel des immeubles ci-après :

La Clientèle élégante... se coiffe chez... LIETO - 6, Avenue de France - 2, Rue de l'Eglise - TUNIS - U2 complet signé - MAISON J. BELL - 5, Rue d'Italie, 5 - est une merveille d'élégance - LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS

PHARMACIE BLOCH - 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira - Léon BLOCH Fils - Pharmacien de 1re classe - de l'Université de Montpellier - Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger - Téléphone 553

Raymond Valensi - INGÉNIEUR ARCHITECTE - 22, rue de Russie - TUNIS - Dépôt de Machines Agricoles - 41, Rue Al-Djazira

Administration des Habous - AVIS

Il est donné au public que le JEUDI QUATRE MAI 1922 à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à Tunis, rue de l'Eglise, n° 55, à l'adjudication en enzel des immeubles ci-après :

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème - BERNINA - C'est le plus cher mais le meilleur - Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis - KORBOUS - LA REINE - des Stations Thermales d'Afrique, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses...

Maisons Recommandées - PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales - Boccora et Nizard - Gros et eDmi-Gros - Expédition à l'Intérieur - 1, Rue Léon-Roches - Tunis

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD - MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var. - Entreprise Générale des Travaux Electriques et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis - réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques

Administration des Habous - AVIS

Il est donné au public que le JEUDI QUATRE MAI 1922 à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à Tunis, rue de l'Eglise, n° 55, à l'adjudication en enzel des immeubles ci-après :

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis - Artificiers - PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis - MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis - Téléph. AZERM Tunis - Téléph. 8.48 - Quincaillerie - Ferronnerie-art. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics

Boulangerie Viennoise - Ancienne Maison Wagner et Cie - C. BONOMO - 24, Rue d'Italie - Téléph. 449 - PAIN FRANÇAIS ET DE LUXE - Spécialité de Pain Viennois - Croissants, Brioches, Grissini - Comptoir National d'Escompte de Paris - Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés - AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE - MONASTIR - Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) - et toutes opérations de Banque - Location de compartiments de BUREAUX - COIFFURES - FORTS - Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants : 1 mois à 3,00% - à 3 mois 3,50% - 6 mois à 4,00% - à 1 an 4,50%

Cie Générale Transatlantique - Services Maritimes de la Méditerranée - AGENCE DE TUNIS - Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia - Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN - DÉPOT : Rue de Turquie (Port) - BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia - Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamziam-Lif - Banque Franco-Tunisienne - de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens - La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis. - CIE DE NAVIGATION MIXTE - Cie Touache - Paquebots - Poste Français - AGENCE DE TUNIS - Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille - Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. - L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ. - GDE DISTILLERIE TUNISIENNE - G. & E. LICARI - USINE A VAPEUR - Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS - Liqueurs de premier choix - Vins en gros - Spécialité d'Amer et de Fernet Licari - Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900. - A. DISEGNI - Receveur de Rentes - 11, Avenue de France (au 1er étage) - TUNIS - Maison de Confiance - Téléphone 203 - Toutes Opérations Immobilières

- RESTAURANT DU JAPON - G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires - 7, Rue Amilcar - TUNIS - Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine Italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti. - Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie - Société Anonyme au Capital de 125.000.000 - Siège Social : ALGER - Siège Central : PARIS - Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France - Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk. - Toutes opérations de Banque : Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts - Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation - Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur. - L'Huile qui graisse le plus - Vacuum Mobiloil - Marque "GARGOYLE" - Maison A. MODIGLIANI - Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie - 5, Rue Saint-Charles - TUNIS - Télégr. Import-Tunis - Téléphone : 0.74 - Société Générale - POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE - Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000 - Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence - Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax - Principales opérations - Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissances - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Gardes de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie. - Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial - " Assurances " (17^{me} ANNÉE) - 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96 - Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS". - Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. - L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches. - Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites. - Maison R. WALLUT & C^{ie} (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix) - 99, Rue de Portugal - TUNIS - Machines Agricoles et Industrielles - des Premières Marques - TRACTEURS & MOTO - CHARRUES - Catalogues et Références Franco sur demande - Banque de Tunisie - Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs - Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia - Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax - Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque. - Agence de la Compagnie Générale Transatlantique - MATERIAUX DE CONSTRUCTION - B. BISMUTH - Importateur direct de la Société Générale des Truilleries de Marseille et Cie - Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas - admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire - Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées - Fil de fer à fourrage 13-14-15 - BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia - Entrepôt : Rue de Portugal prolongée - TUNIS Tél. 1.6

Office Français Immobilier et Commercial - " Assurances " (17^{me} ANNÉE) - 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96 - Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS". - Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. - L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches. - Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites. - Maison R. WALLUT & C^{ie} (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix) - 99, Rue de Portugal - TUNIS - Machines Agricoles et Industrielles - des Premières Marques - TRACTEURS & MOTO - CHARRUES - Catalogues et Références Franco sur demande - Banque de Tunisie - Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs - Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia - Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax - Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque. - Agence de la Compagnie Générale Transatlantique - MATERIAUX DE CONSTRUCTION - B. BISMUTH - Importateur direct de la Société Générale des Truilleries de Marseille et Cie - Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas - admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire - Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées - Fil de fer à fourrage 13-14-15 - BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia - Entrepôt : Rue de Portugal prolongée - TUNIS Tél. 1.6